7640 : résumé

Le projet de loi a pour objet de modifier la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire. En effet, sur base de cette dernière, le Gouvernement a lancé les procédures de consultation publique relative aux projets de plans directeurs sectoriels (PDS) « Logement », « Transports », « Paysages » et « Zones d'activités économiques » et aux incidences environnementales y relatives.

Lesdits projets de PDS ont été ainsi transmis, ensemble avec les rapports sur les incidences environnementales y relatifs, au Conseil supérieur de l'aménagement du territoire ainsi qu'aux collèges des bourgmestres et échevins de l'ensemble des communes du Grand-duché pour que le public puisse en prendre connaissance.

Suite aux enquêtes publiques et à un travail en interne effectué par le Département de l'Aménagement du territoire en coopération avec les ministères concernés, les PDS ont été définitivement approuvés par le Conseil de Gouvernement en date du 5 juillet 2019 - marquant ainsi le début de la procédure réglementaire dans le cadre de laquelle le Conseil d'Etat, les chambres professionnelles ainsi que le Syvicol ont été saisis pour avis. En date du 12 mai 2020, la Haute Corporation a rendu ses avis sur les projets de règlement grand-ducaux rendant obligatoire les PDS.

Une analyse des avis susmentionnés a révélé que diverses modifications de la loi précitée du 17 avril 2018 - non substantielles dans leur nature - s'avéraient nécessaires avant de procéder à l'entrée en vigueur des projets de RGD précités.